



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset

Présidente : Irina Gote (SOC)  
Membres : Geneviève Brunner (PLR)  
Felice Calvo (SOC) remplacé par Jean Jacques Kiala  
Joe (Joseph) Filippone (PLR)  
Yves Laurent Kundert (Les Verts)  
Franco Meichtry (UDC)  
François Pochon (PLR)  
Kastriot Ramiqi (PLR)  
Domenico Silleri (SOC)  
Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mardi 9 février à 19h00, à la Rue de la Gare 30, en présence de Messieurs Christian Neukomm, Municipal, Enrico Bergonzo, chef de Service des travaux publics, Grégoire Sutter, adjoint au chef de service précité, ainsi que de Madame Zürcher, secrétaire de direction en charge de la partie administrative du port du Basset. La commission tient à remercier les personnes susnommées pour la clarté et la transparence des réponses qui ont été apportées aux nombreuses questions des membres de la commission.

Explications de Monsieur le Municipal, Christian Neukomm

Monsieur le Municipal explique que cela fait très longtemps que rien n'a été entrepris pour

revoir la qualité des infrastructures portuaires, telles que l'éclairage et les passerelles du port du Basset. Il y a des années de cela, la Municipalité avait travaillé sur un préavis qui proposait des améliorations. Or ce dernier a été abandonné en 2007, car il se trouvait en concurrence avec le projet de port privé « En Massiez » présenté dans le cadre du PGA. Il s'avère que « En Massiez » n'a pas passé la rampe du PGA et l'idée du port privé est du coup passée à la trappe. Ainsi, la problématique du manque de places d'amarrages n'a fait qu'augmenter.

A travers le préavis qui nous est proposé, la Municipalité a la volonté d'apporter des améliorations notables aux infrastructures portuaires, de diminuer le vandalisme qui est en recrudescence sur les bateaux du port et cela sans toucher aux Bains de Clarens, si chers aux Clarençoises et aux Clarençois. Il faut savoir que pour les Bains, une concession a été donnée par le Canton, avec une surface précise à préserver. Il en va de même pour le port.

Par ailleurs, la Municipalité s'appuie sur la Commission consultative du port qui est composée de représentants des cinq sociétés actives in situ. Ainsi, le préavis municipal répond parfaitement aux demandes des utilisateurs, en termes de nouvelle capacité et de sécurité.

Un document montrant l'évolution du port du Basset a été transmis aux membres de la commission (Annexe 1 du rapport). En y regardant de plus près, on constate qu'il s'est développé de manière hétéroclite, au coup par coup. Ainsi, la Municipalité souhaite apporter de la cohérence au réaménagement du port et de ses passerelles.

Un deuxième document est transmis aux membres de la commission (Annexe 2 du rapport). Il s'agit d'un agrandissement du plan du port avec la position des nouvelles passerelles en bleu. On constate par exemple qu'une nouvelle passerelle va être installée à côté des Bains, afin d'en assurer une meilleure sécurité. Il est à relever également que les nouveaux aménagements créent une centaine de places d'amarrages supplémentaires.

## Discussion

Des commissaires déclarent leurs intérêts et annoncent qu'ils sont ou ont été propriétaires, respectivement d'un bateau ou d'une barque, dans le port du Basset.

La discussion débute par la question d'un membre de la commission qui souhaite savoir si suite à la suppression de la zone « En Massiez » du PGA, il y aurait d'autres zones envisagées. Monsieur le Municipal répond par la négative, car ce sont des concessions cantonales et elles ne sont pas faciles à obtenir.

Un autre membre souhaite connaître le prix moyen d'une place d'amarrage. Il lui est répondu qu'un Montreusien paie une taxe moyenne annuelle de Fr.615.-, alors qu'un non Montreusien paie Fr. 1150.-. Toutefois, il faut savoir que seuls les habitants de notre commune peuvent prétendre à une place et s'inscrire sur une liste d'attente. Actuellement, entre le moment où l'on s'annonce pour une place et le moment où on l'obtient, il faut attendre environ 6 ans. Par la suite, c'est au cas où l'on quitte la commune que le tarif de la place double.

La Service a fourni aux membres de la commission la statistique de l'attribution des amarrages. Ainsi l'on apprend que 72% des détenteurs des places sont Montreusiens, 20% sont établis dans le canton, 4% sont établis en Suisse, 2% sont à l'étranger et 2% sont des professionnels.

La question de savoir combien de personnes sont en attente d'une place a également été posée. Il a été répondu qu'aujourd'hui il y a 140 personnes sur la liste d'attente. Or avec les 99 places supplémentaires proposées, on ne couvre pas la demande. Mais la Municipalité estime qu'en revoyant la réglementation d'utilisation des places, on peut essayer de mettre hors-jeu « les bateaux ventouses ». Cela libèrerait quelques places supplémentaires qui pourraient être réattribuées. La Municipalité s'engage également à ne pas augmenter les tarifs de la taxe d'amarrage. En effet, l'augmentation des tarifs pourrait également libérer quelques places. Or, ce n'est pas sur cet axe-là que notre exécutif souhaite agir.

Un commissaire attire l'attention des autorités sur le fait que parfois l'on propose des prix surfait pour un bateau qui ne vaut rien, juste pour avoir la place d'amarrage. Ainsi, il y a des personnes qui peuvent se faire beaucoup d'argent, juste en louant l'emplacement. Après une longue discussion, la commission arrive à la conclusion que le nouveau règlement du port, doit être adapté pour pallier à ce genre d'irrégularités.

Il est également demandé de connaître les tâches du garde port. Il est répondu que son temps de travail est affecté pour 2/3 au Service des travaux publics et pour 1/3 à la voirie, notamment en hiver. Ainsi, depuis décembre jusqu'à la fin mars, le garde port travaille essentiellement pour la voirie. Durant cette période, il est au port, uniquement 30 minutes par jour et cela du lundi au mercredi, d'où effectivement un certain manque de réactivité que l'on peut lui reprocher. Actuellement, il s'agit d'une personne qui n'est pas assermentée, contrairement au port de Vidy, à Lausanne, où ce sont des policiers qui contrôlent l'identité des utilisateurs. Ces derniers sont en possession d'un badge qui leur donne accès à la passerelle qui mène vers leur embarcation. Suite à cet échange, Monsieur le Municipal nous informe que le Service mène déjà la réflexion, afin de revoir le cahier des charges du garde port.

Un commissaire s'étonne de l'état actuel du port : bricolages sur les contacts électriques, poutres des passerelles pourries, etc. Pour lui cela fait des années que le port aurait mérité un rafraîchissement ! Il lui est répondu que la commune avait fait un projet de rafraîchissement en 2007. Or avec l'annonce de la volonté de créer un port privé « En Massiez », elle a fait machine arrière et a attendu l'issue de ce dossier. Comme ce dernier, n'a pas abouti, elle revient avec le projet d'aujourd'hui.

Suite aux inquiétudes des certains commissaires quant aux déprédations que subissent les bateaux dans le port, il est également confirmé que la pose de caméras de surveillance fait partie des réaménagements proposés.

Des questions liées aux coûts que de tels travaux peuvent engendrer ont également été

posées. Ainsi, en l'état, juste la sécurisation du port avec les portiques d'accès et les caméras coûterait environ Fr.100'000.-. Mais si l'on s'attèle à une remise en état complète telle qu'elle doit être faite, afin de respecter les normes en vigueur, cela coûterait 1,5 million pour refaire à l'identique. Ainsi, la proposition municipale qui consiste à réaménager le port, afin de créer 99 places d'amarrages supplémentaires et de le sécuriser, pour un montant avoisinant les 2 millions, apparaît comme tout à fait raisonnable.

Le maintien de la qualité de l'eau dans la zone baignade a aussi été abordé. En effet, avec les réaménagements du port tels que proposés, on pourrait craindre une détérioration des conditions de baignade. Le Service nous informe que des analyses de l'eau ont été effectuées entre 2013 et 2015, tous les deux mois, au Basset et au Pierrier. La qualité de l'eau s'est avérée meilleure au Basset qu'au Pierrier. Il n'y a donc pas de lien entre le nombre de bateaux et la qualité de l'eau. Et puis, à l'horizon 2016/2017, les moteurs à deux temps vont être interdits, ce qui sera une bonne chose en terme de pollution. Finalement, il faut rappeler que l'étude sur l'impact environnemental a été prévue.

D'autres commissaires sont inquiets par rapport aux aménagements futurs, car un ponton va être plus proche de la zone de baignade. Il leur est expliqué qu'actuellement les bateaux peuvent aller quasi dans l'aire de jeu. Or, cela ne sera plus possible à l'avenir, car cette aire sera mieux délimitée. A ce moment de la discussion la commission émet les vœux suivants : que l'accès aux Bains de Clarens puisse continuer de se faire par le bord du lac et qu'un autre accès puisse être laissé à tout un chacun, depuis la place de jeux côté rue du Lac.

Toujours dans la discussion, les habitués du port font part de leurs inquiétudes sur la qualité de l'accueil (service et horaires) du Club-house de la société nautique Montreux/Clarens. Certains trouveraient dommage que l'on puisse avoir un beau port, sans que rien ne soit entrepris pour améliorer le Club.

Certains commissaires font état du manque de surveillance des places d'amarrages pour les visiteurs. En effet, il semblerait que peu de visiteurs s'annoncent. De plus, ils ne paient que Fr.7.- par jour, ce qui fait du Basset, un des ports les moins chers du Léman. Monsieur le Municipal rassure la commission aussi sur ce point. Il annonce que les contrôles vont être intensifiés et la taxe d'amarrage des visiteurs vraiment réévaluée à la hausse.

Dernier point de la discussion, suite à la demande formulée par un commissaire, le Service informe que les encaissements des taxes annuelles du port rapportent Fr. 300'000.-. Avec la création de 99 nouvelles places d'amarrages, il est prévu d'avoir Fr.60'000.- d'entrées supplémentaires. Ainsi le port dans sa version future aura un meilleur rendement que l'actuel. A terme, si l'on améliore également la qualité de l'accueil au Club-house, la rentabilité pourra certainement encore augmenter.

## Conclusion

La commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.00 au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset

où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative au projet de réaménagement du port du Basset, en vue de l'augmentation de sa capacité en places d'amarrage, de l'assainissement des aménagements ainsi que de la sécurisation ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.00 TTC au maximum, incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.065 ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 5 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse  
Irina Gote (SOC)